

Le Centre Perelman de Philosophie du Droit



Centre Perelman de philosophie du droit
Université libre de Bruxelles
Site Internet : www.philodroit.be



Le Centre Perelman de Philosophie du Droit (CPD) est un Centre de recherches de l'Université Libre de Bruxelles. Créé en 1967, il doit son nom à l'un de ses fondateurs, Chaim Perelman (1912-1984), considéré comme le père de la « Nouvelle rhétorique », forme de renaissance des études argumentatives qui a mis en évidence le rôle central de l'argumentation dans le traitement des questions pratiques et notamment juridiques.

Cette approche du droit s'oppose au scepticisme et tente de montrer la validité de certains raisonnements pratiques. Elle s'oppose également au dogmatisme et se caractérise par une profonde ouverture de la pensée, qu'elle soit philosophique ou juridique, à la réalité des objets. L'équipe des dix membres actuels du Centre Perelman, dirigée par Benoît Frydman et Guy Haarscher, poursuit cet esprit de l'École de Bruxelles en privilégiant une approche transdisciplinaire de la raison juridique et spécialement judiciaire. Les travaux menés au Centre ont en commun une approche philosophique pragmatique, au plus près de son objet, le droit. Ainsi de nombreuses recherches, qui restent rigoureuses sur le plan de l'histoire des idées, sont menées sur des phénomènes qui caractérisent le droit contemporain, comme la mondialisation par exemple.

On peut signaler en particulier quatre axes qui rendent compte non de tous les travaux en cours, mais d'une certaine orientation des recherches au Centre Perelman : la justice et le raisonnement juridique ; la mondialisation du droit et de la justice ; le droit global et les nouvelles régulations, les droits de l'homme. Ces différents thèmes de recherche se recoupent bien entendu, ce qui montre une cohérence d'ensemble des travaux menés au CPD.

1) Dans la tradition de Perelman, les chercheurs du Centre de philosophie du droit sont sensibles **au raisonnement, à l'argumentation et à l'interprétation en droit**. Leurs recherches sur ces thèmes comportent toujours une double dimension : épistémologique, centrée sur l'étude des modes de raisonnement, et pratique, centrée sur l'observation et la formation des acteurs du monde judiciaire. Cette sensibilité les mène à s'intéresser aux procès et plus généralement au fonctionnement de la justice. Cela inclut d'une part des travaux sur les évolutions contemporaines de la justice et les réformes en cours, et, d'autre part, un intérêt spécifique pour la pratique des acteurs de la justice, en particulier le juge, à travers le jugement, et l'avocat, à travers la plaidoirie. Ces recherches ne seraient bien sûr pas possibles sans un contact renouvelé avec le milieu judiciaire (à travers des collaborations avec le Conseil Supérieur de la Justice ou les Instituts d'Etude spécialisés, par exemple). L'expertise des membres du Centre Perelman dans ce domaine les a conduit à participer à la formation des magistrats, notamment en Belgique et en France.

2) L'étude de **la mondialisation du droit et de la globalisation des décisions judiciaires** se traduit par divers travaux, dont l'examen d'affaires juridiques portant sur des objets globaux, ne s'arrêtant pas aux frontières et ayant des répercussions extraterritoriales (liées à Internet par exemple), ou encore d'analyse du « dialogue des juges », qui désigne les interactions, concurrences, influences et coopérations, entre les juridictions, étrangères et/ou internationales. L'un des objectifs de ces recherches est de mettre en rapport des « affaires » du droit global avec différentes interprétations philosophiques, dont le modèle cosmopolitique. Dans le cadre de ces recherches, le Centre Perelman a mené une vaste étude de cas en collaboration avec plusieurs partenaires, dont l'Institut des Hautes Etudes sur la Justice (Paris) et l'Université de Paris II.

De plus, dans la mesure où la mondialisation tend à brouiller les frontières entre les niveaux national et international, il faut repenser à nouveaux frais **la question des relations internationales et du droit international** en prenant acte du fait que, sur le temps long, le flou des frontières a été la norme et leur démarcation, l'exception. La philosophie politique est donc mise à contribution pour faire un pas de côté par rapport à la focalisation traditionnelle de la discipline sur les relations entre le citoyen et son État. Sous le prétexte qu'il n'y a point de salut hors l'État, le droit international et les relations internationales ont en effet longtemps été les parents pauvres de la recherche philosophique. Des recherches menées au CPD tentent de répondre à ce constat et notamment de dessiner la base philosophique sur laquelle il serait possible de penser les relations internationales dans le cadre de la mondialisation. Le problème de la guerre est bien sûr toujours au cœur de cette réflexion sur les relations internationales et le droit international. Cela s'est traduit au Centre Perelman par un séminaire de recherche sur la guerre juste et la participation du Centre au projet de recherche européen ATLAS (*Armed Conflicts, Peacekeeping, Transitional Justice : Law as Solution*) portant sur l'évolution de la notion de conflits armés et sur les conditions d'une justice post-conflictuelle adéquate.

3) L'étude du droit contemporain montre en outre l'urgence de penser **un droit global**. Ce n'est pas seulement un changement d'échelle : la logique du droit semble avoir changé et de nouveaux outils juridiques sont imaginés pour lui permettre de s'adapter aux besoins nés notamment de la mondialisation. Les recherches antérieures du Centre Perelman ont permis de constater que certains acteurs inventent et agencent – en fonction de leur situation et avec les moyens dont ils disposent – des dispositifs transnationaux pour tenter de relever le défi que la mondialisation lance à l'ordre territorial des États. Particulièrement

saillants sur les terrains du droit de l'environnement, de la régulation de l'Internet ou sur celui de l'organisation des conditions de travail et de la responsabilité sociale des entreprises, ces dispositifs répondent à une logique générale. Celle-ci a été identifiée à un modèle, le modèle de **la corégulation**. Ce dernier permet de rendre compte des interactions à la fois stratégiques et normatives des acteurs et de leurs effets de régulation. C'est dans le cadre de ses recherches sur ces dispositifs de corégulation que le Centre Perelman de Philosophie du Droit s'est vu confié par la Commission européenne la réalisation d'une étude intitulée « Autorégulation et corégulation de la responsabilité sociale des entreprises en Europe ». De même, des études sont menées sur les processus de normalisation et l'histoire politique des statistiques.

4) Les droits de l'homme et leurs évolutions les plus contemporaines constituent enfin le quatrième champ d'étude privilégié par le Centre. L'intérêt pour les droits de l'homme prend différentes formes. Le CPD s'intéresse par exemple à la comparaison des systèmes de protection des droits de l'homme dont le langage et la portée se veulent, en principe, universels. Dans cette perspective, les recherches tentent d'identifier l'existence d'éventuels effets de concurrence entre les systèmes juridiques, à commencer par ceux qui peuvent se manifester entre la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, de la Cour suprême des États-Unis ou de la Cour interaméricaine des droits de l'homme. De plus, une vaste étude est lancée pour évaluer l'hypothèse de **l'émergence d'un droit transnational des droits de l'homme**. Cette recherche veut affronter les trois grands défis que pose la globalisation aux droits de l'homme : leur opposabilité, leur justiciabilité et leur universalité. Cela implique de saisir, à ces trois niveaux, les limites du droit international des droits de l'homme dans le contexte de la globalisation et d'identifier les réponses que pourraient apporter un droit transnational des droits de l'homme. Dans la tradition de l'École de Bruxelles, il ne s'agit pas de spéculer de *lege ferenda* sur la construction d'un droit global, mais bien d'explorer un certain nombre de pistes déjà tracées en droit positif qui attestent de son émergence.

Le Centre Perelman mène également des travaux sur certains droits de l'homme plus spécifiques, comme la liberté de culte ou la liberté d'expression, par exemple. Des recherches sont conduites depuis plusieurs années sur la laïcité, les rapports entre les Églises et les États, ou entre la religion et le politique, tant en Europe qu'aux États-Unis. De même, c'est dans ce cadre qu'une vaste recherche vient d'être lancée sur **le droit des univers virtuels**, c'est-à-dire de logiciels – jeux de rôle en ligne ou plateformes d'échanges – qui permettent l'interaction d'un nombre massif de personnes et dont les utilisations sont extrêmement variées : enseignement (le Centre Perelman a organisé un « séminaire virtuel » en 2009), prestations de service, réunions professionnelles, commerce, diffusion de contenus culturels ou informatifs, et plus largement toute forme de socialisation. Le développement de cette technologie réclame un encadrement par le droit, ce qui suscite un certain nombre de questions théoriques et pratiques notamment en termes de protection des droits fondamentaux (vie privée, liberté d'expression, propriété).

Outre les programmes d'enseignement auxquels il est partie (dont le Master Européen « Droits de l'homme et démocratisation », coordonné par l'EIUC) et l'encadrement d'étu-

dants-stagiaires, le Centre organise chaque année la Chaire Perelman, occupée par un professeur invité étranger dont les travaux poursuivent ou développent des problématiques abordées dans l'œuvre de Perelman autour de trois grands axes : la philosophie du droit, la théorie de l'argumentation et l'histoire des idées. Parmi les personnalités qui ont occupé cette Chaire dans les quinze dernières années on trouve notamment Pierre-André Taguieff, Mireille Delmas-Marty, Anne Fagot-Largeau, Julia Kristeva ou Michel Troper. Depuis 2008, une Conférence Perelman est également organisée pour honorer le nom de Perelman au sein de la communauté des juristes. Un orateur internationalement réputé pour sa contribution à la philosophie du droit ou à la réflexion et à l'action en faveur du droit et de la justice est ainsi invité à prononcer une leçon publique sur un sujet original (Guy Canivet en 2008).

Le développement de la collection « Penser le droit », aux Editions Bruylant, est également étroitement associé au Centre Perelman, qui en assure l'administration et la direction. Il s'agit d'une collection internationale à comité de lecture qui a pour objet la publication d'ouvrages originaux de philosophie et de théorie du droit entendues au sens large. La collection accueille aussi bien les monographies que les ouvrages collectifs en langue française. Elle publie également des traductions françaises d'ouvrages étrangers. Parmi les dernières publications, on compte par exemple un livre de Ronald Dworkin consacré à l'égalité (*La vertu souveraine*, 2008), une étude collective dirigée par Mikhaïl Xifaras (*Généalogie des savoirs juridiques contemporains*, 2007) et un recueil d'articles de François Ost sur l'office du juge (*Dire le droit, faire justice*, 2007).

Quelques publications représentatives des recherches du CPD :

- Thomas Berns, *Gouverner sans gouverner. Une archéologie politique de la statistique* (PUF, 2009)
- Julie Allard (et al.), *Les vertus du juge* (Dalloz, 2008)
- Guy Haarscher, *La laïcité* (PUF, 4^e éd. 2008)
- Julie Allard, Guy Haarscher, Ludovic Hennebel et Grégory Lewkowicz, *Juger les droits de l'homme. Europe et États-Unis face à face* (Bruylant, 2008)
- Julie Allard, Benoît Frydman, Ludovic Hennebel (et al.), *Le dialogue des juges* (Bruylant, 2008)
- Thomas Berns, Pierre-François Docquir, Benoît Frydman, Ludovic Hennebel et Gregory Lewkowicz, *Responsabilité des entreprises et corégulation* (Bruylant, 2007)
- Pierre-François Docquir, *Variables et variations de la liberté d'expression aux États-Unis et en Europe* (Bruylant, 2007)
- Benoît Fydman, *Le sens des lois. Histoire de l'interprétation et de la raison juridique* (Bruylant, 2^e éd. 2007)
- Ludovic Hennebel, *La Convention américaine des droits de l'homme : Etendue des droits et libertés et mécanismes de protection* (Bruylant, 2007)
- Ludovic Hennebel, *La jurisprudence du Comité des droits de l'homme des Nations* (Bruylant, 2007)
- Thomas Berns (et al.), *Philosophie de l'impôt*, (Bruylant, 2006)
- Julie Allard (et Antoine Garapon), *Les juges dans la mondialisation* (Seuil, 2005).
- Thomas Berns, *Souveraineté, droit et gouvernementalité. Lecture du politique à partir de Bodin* (Léo Scheer, 2005).